

**LOI N°011-2020/AN**

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-011/PRES DU 13 NOVEMBRE 2019 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE CREDITS N°6491-BF ET N°6492-BF CONCLUS LE 24 SEPTEMBRE 2019 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RESILIENCE ET COMPETITIVITE AGRICOLE (PReCA)**

# L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 28 avril 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

**Article 1 :**

Est ratifiée l'ordonnance n°2019-011/PRES du 13 novembre 2019 portant autorisation de ratification des Accords de crédits n°6491-BF et n°6492-BF conclus le 24 septembre 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet de résilience et compétitivité agricole (PreCA).

**Article 2 :**

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
à Ouagadougou, le 28 avril 2020

Pour le Président de l'Assemblée  
nationale, le Premier Vice-président



**Bénéwendé Stanislas SANKARA**

Le Secrétaire de séance

**Hervé KONATE**